



# LA MANCHE LE DÉPARTEMENT

*Conseil départemental de la Manche*

*DGA Nature et Infrastructures*

*Direction des infrastructures et de l'entretien routier*

Dossier de déclaration  
au titre des articles L214-1 à L214-11  
du code de l'environnement « Loi sur l'eau »

Élargissement du Pont du Blanc Caillou  
sur la RD 911 - Communes de Jullouville  
et de Saint-Pair-sur-Mer

Partie I  
Résumé non technique

## Résumé non technique :

---

Depuis le mois de juin 2021, le département de la Manche a mis en place des aménagements cyclables tout le long de la RD 911, afin d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes sur les communes de Carolles, Jullouville et Saint-Pair-sur-Mer.

Les objectifs de ces expérimentations étaient multiples :

- Évaluation de la pertinence d'un aménagement cyclable s'appuyant sur la RD 911 ;
- Requalification rapide de l'espace public au bénéfice des mobilités actives ;
- Facilitation de l'acceptation du changement par la réversibilité et la possibilité d'ajustements.

Afin d'évaluer les aménagements mis en place et d'analyser objectivement la pertinence de la pérennisation de ces tests, le département a mandaté le CEREMA afin qu'il mène l'étude. En vertu des fortes fréquentations par les cyclistes, de la sécurité que ces aménagements apportent aux usagers et de leur impact dans le développement des mobilités actives pour les déplacements du quotidien, le CEREMA a conclu à la nécessité de les pérenniser. Toutefois, il ressort de cette étude que des points durs restent à améliorer pour conforter la sécurité des cyclistes. L'ouvrage du « Blanc Caillou » et le rétrécissement qu'il provoque sur la piste cyclable est apparu comme le point le plus critique de ces aménagements.

Ainsi, dans le cadre de cette pérennisation des aménagements cyclables, le département de la Manche projette d'effectuer des travaux au niveau du « Pont du Blanc Caillou », sur les communes de Jullouville et Saint-Pair-sur-Mer. Cet ouvrage permet aux usagers de franchir la RD 911 au niveau du cours d'eau « le Thar ».

Le pont présente un resserrement par rapport au reste de la route : la largeur actuelle n'étant pas suffisante pour que la piste cyclable y passe, cela contraint les usagers à vélo à descendre de leur véhicule, et engendre des conflits d'usage entre les cyclistes et les piétons. Il est donc prévu d'élargir l'ouvrage afin de créer une piste cyclable bidirectionnelle continue, en parallèle de la chaussée en maintenant les trottoirs pour la continuité piétonne.

Les travaux se cantonneront à la route, et n'auront aucune incidence sur le cours d'eau environnant.